

Stratégie déchets

Présentation à l'attention du conseil général
Plénum du 22 février 2022

Document de travail à l'usage
du Conseil général

Raphaël Berthod
Inspecteur de l'assainissement urbain
Ville de Sion
r.berthod@sion.ch

Sommaire

1. Introduction
2. Objectifs, visions, défis
3. Évolution des principales fractions de déchets urbains
4. Stratégie de collecte des déchets urbains
5. Flux des déchets urbains
6. Financement du compte déchets
7. Garantie de l'autofinancement
8. Effets collatéraux de la taxe au sac
9. GastroVert Private
10. Carte citoyenne

Document de travail à l'usage
du Conseil général

1. Introduction



2. Objectifs, visions, défis

La Ville de Sion est proactive et pionnière dans le domaine du tri des déchets. C'est une des rares communes valaisannes à proposer un service hebdomadaire de collecte porte-à-porte des déchets verts.

- **Objectifs et visions en matière de déchets**

- augmenter la part de déchets valorisés en matière ;
- favoriser la transition énergétique, chauffage à distance, transport, ...

- **Défis**

- maintenir l'équilibre budgétaire ;
- offrir un service citoyen de qualité (accès, salubrité) ;
- responsabiliser l'usager (pollueur-payeur) ;
- augmenter la qualité du tri ;
- augmenter la qualité de l'information.

3. Évolution des principales fractions de déchets urbains consécutive à l'introduction de la taxe au sac

Collecte porte-à-porte, Ecopoints, déchetteries

		Moyenne 2015-2017 [to/an]		2021 [to/an]	Différence [%]
incinérables	49%	10'785	31%	6'777	-37%
biodéchets (GazEl)	33%	7'300	36%	7'866	+8%
papiers-cartons	10%	2'140	12%	2'697	+26%
verres	5%	1'165	11%	2'313	+99%
encombrants	2%	345	9%	1'861	+439%
autres (PET, inertes, métaux)	1%	245	1%	108	-56%
Σ déchets		21'980		21'622	-2%
revalorisation matière	49%	10'850	60%	12'984	+20%

3. Évolution des principales fractions de déchets urbains consécutive à l'introduction de la taxe au sac

La part des déchets revalorisés en matière a augmenté de plus de 20 %.

Cette évolution dans les fractions collectées a impacté le compte déchets :

- les charges ont diminué (-13%) ;

Année	Charges
	[CHF/an]
Moyenne 2015-2017	7'776'000.-
2021	6'770'000.-

- les taxes proportionnelles imputées aux ménages ont baissé de près de 47% passant de 3'300'000 CHF (2015-2017) à 1'740'000 CHF en 2021.

Année	Taxes proportionnelles
Moyenne 2015-2017	3'330'000.-
2021	1'740'000.-

4. Stratégie de collecte des déchets urbains, basée sur 4 axes principaux

Collecte de proximité

A ce jour, les ordures ménagères, papiers-cartons et biodéchets sont ramassés à proximité des habitations, en conteneurs semi-enterrés et mobiles. Plus de 500 conteneurs semi-enterrés sont installés à travers toute la commune.



Ecopoints

23 Ecopoints de quartiers sont à disposition des usagers pour y collecter les déchets valorisables tels que les papiers-cartons, le verre, le fer-blanc et l'aluminium, les textiles, les huiles ainsi que les piles.



4. Stratégie de collecte des déchets urbains, basée sur 4 axes principaux

Déchetteries

Les déchetteries de l'UTO et d'EcoBois ainsi que les deux sites saisonniers du Gauthier et de Crête-à-l'Œil collectent et trient les déchets volumineux et spéciaux.



Retour aux points de vente

Les points de vente récupèrent gratuitement de nombreux déchets.

Le retour en magasin est la solution à privilégier pour l'élimination des appareils électroniques et électroménagers, batteries, produits chimiques, médicaments, emballages PET et pneus.



5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

Ordures ménagères



Les ordures ménagères sont ramassées deux fois par semaine par notre prestataire de service.

Les ordures ménagères des privés conditionnées dans les sacs taxés de l'Antenne Région Valais sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés de type moloks (~215 pièces) ainsi qu'en conteneurs à roulettes.

Plus de 800 entreprises bénéficient d'une collecte en conteneurs pesés. Les conteneurs à roulettes dédiés (~900 pièces) sont équipés de puces RFID d'identification.

Les ordures ménagères sont traitées à l'UTO. Près de 75% de la chaleur de combustion dégagée est revalorisée énergétiquement et thermiquement (valeur cible lorsque le CAD sera déployé).

Document de travail à l'usage
du Conseil Général

5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

Ordures ménagères



Ordures ménagères						
Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
Privés (sac taxés)	5'163	507'700.-	864'850.-	1'372'550.-	266.-	
Entreprises	1'614	155'600.-	242'100.-	397'700.-	246.-	
Sous-total	6'777	663'300.-	1'106'950.-	1'770'250.-		
Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]	Rentrée [CHF/to]	Excédent [CHF/an]
Privés (sac taxés)	5'163			1'739'500.-	337.-	366'950.-
Entreprises	1'614			547'550.-	339.-	149'860.-
Sous-total	6'777			2'287'050.-		516'800.-

5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité **Biodéchets**



Déchets verts

Les déchets verts, conditionnés dans des conteneurs à roulettes, sont ramassés une fois par semaine par notre prestataire de service.

Près de 30 entreprises bénéficient d'une collecte en conteneurs pesés. Les conteneurs à roulettes dédiés (~50 pièces) sont équipés de puces RFID d'identification.

Ils sont acheminés au centre de compostage de PraBardy pour broyage et préparation en vue de leur revalorisation à GazEl. Le biogaz produit est injecté directement dans le réseau. Les digestats sont revalorisés comme engrais.

Lavures (restes alimentaires)

Les restaurateurs bénéficient d'une collecte spécifique des restes alimentaires. Les bacs bruns collectés sont directement acheminés à GazEl pour méthanisation. Les bacs sont lavés avant restitution aux restaurateurs.

5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

Biodéchets



Biodéchets						
Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
D.V. Privés	2'531	387'350.-	206'700.-	594'050.-	235.-	
D.V. Entreprises	49	7'550.-	4'000.-	11'550.-	235.-	
Lavures	429	86'050.-	38'600.-	124'650.-	290.-	
Sous-total	3'009	480'950.-	249'300.-	730'250.-		
Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]	Rentrée [CHF/to]	Déficit [CHF/an]
D.V. Privés	2'531			0.-	0.-	-594'050.-
D.V. Entreprises	49			5'850.-	119.-	-5'700.-
Lavures	429			101'900.-	238.-	-22'750.-
Sous-total	3'009			107'750.-		-622'500.-

5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

Papiers-cartons



Les papiers-cartons mélangés sont ramassés une fois par semaine par notre prestataire de service.

Ils sont collectés dans des conteneurs semi-enterrés de type moloks (~105 pièces) ainsi qu'en conteneurs à roulettes.

Plus de 800 entreprises bénéficient d'une collecte en conteneurs pesés. Les conteneurs à roulettes dédiés (~1'100 pièces) sont équipés de puces RFID d'identification.

Les papiers-cartons sont revalorisés par la société Retripa SA. Ils sont triés mécaniquement sur le site de Massongex avant expédition vers les papeteries proches.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

Papiers-cartons



Papiers et cartons						
Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
Privés	1'346	239'250.-	-53'450.-	185'800.-	138.-	
Entreprises	569	101'000.-	-22'600.-	78'400.-	138.-	
Sous-total	1'915	340'250.-	-76'050.-	264'200.-		
Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]	Rentrée [CHF/to]	Déficit [CHF/an]
Privés	1'346			0.-	0.-	-185'800.-
Entreprises	569			61'250.-	108.-	-17'150.-
Sous-total	1'915			61'250.-		-202'950.-

5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

Résumé



Plus de 54% des déchets urbains sont collectés en porte-à-porte.

Les taxes proportionnelles (taxe au sac et au poids) n'arrivent pas à couvrir les frais de collecte et de traitement de ces déchets urbains.

En moyenne la collecte et le traitement des déchets revient à :

- 261.- CHF par tonne pour les ordures ménagères et ;
- 243.- CHF par tonne pour les biodéchets ;
- 138.- CHF par tonne pour les papiers-cartons.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

5.1 Flux des déchets urbains - Collecte de proximité

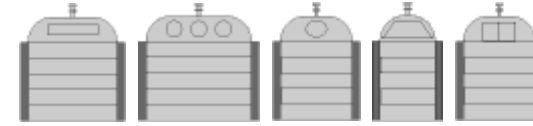
Résumé



Frais						
	Quantité [to/an]	Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]	
Ordures	6'777	663'300.-	1'106'950.-	1'770'250.-	261.-	
Déchets verts	3'009	480'950.-	249'300.-	730'250.-	243.-	
Papiers et car	1'915	340'250.-	-76'050.-	264'200.-	138.-	
TOTAL	11'701	1'484'500.-	1'280'200.-	2'764'700.-		

Revenus						
	Quantité [to/an]			Somme [CHF/an]		Bilan [CHF/an]
Ordures	6'777			2'287'050.-		516'800.-
Déchets verts	3'009			107'750.-		-622'500.-
Papiers et car	1'915			61'250.-		-202'950.-
TOTAL	11'701			2'456'050.-		-308'650.-

5.2 Flux des déchets urbains – Ecopoints



23 Ecopoints sont répartis dans les quartiers du territoire communal.

Ils complètent la collecte de proximité en favorisant la revalorisation matière des fractions de déchets urbains produits par les ménages soit : les papiers-cartons, le verre, le fer-blanc et l'aluminium, les textiles, les huiles minérales et végétales ainsi que les piles.

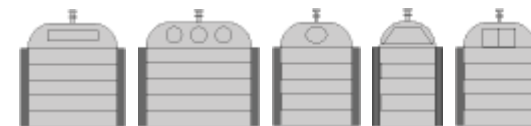
L'ensemble des Ecopoints est placé sous vidéosurveillance.

Au minimum, un conteneur pour les ordures ménagères et un conteneur à roulettes pour les déchets verts complètent la zone d'apport.

Près de 15% des déchets urbains sont collectés via les Ecopoints.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

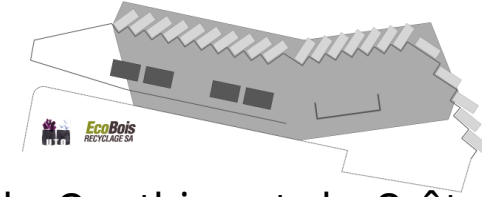
5.2 Flux des déchets urbains – Ecopoints



Matières	Filière de revalorisation	Quantité [to/an]	Frais			
			Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coût [CHF/to]
Papiers et cartons	Retripa revalorisation matière	702	154'358.-	-27'886.-	126'472.-	180.-
Verre	UTO revalorisation matière	2'312	93'807.-		93'807.-	41.-
Textiles	Caritas marché seconde main, tissus industriel		0.-	0.-		
Huiles	Videsa revalorisation thermique	20	8'020.-	9269.-	17'289.-	864.-
Métaux non ferreux	UTO revalorisation matière	14	8'769.-	1'229.-	9'998.-	714.-
		3'048	264'953.-	-17'387.-	247'566.-	

Document de travail à l'usage
du Conseil général

5.3 Flux des déchets urbains – Déchetteries fixes



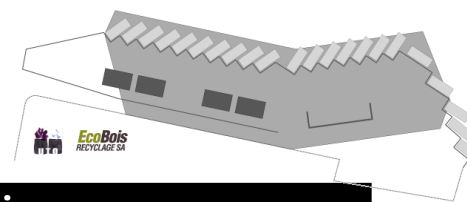
Les déchetteries de l'UTO et d'EcoBois ainsi que les 2 sites saisonniers du Gauthier et de Crête-à-l'Œil réceptionnent et trient les déchets volumineux et spéciaux.

Plus de 12% des déchets urbains traités sont directement livrés en déchetteries.

En 2021, 440 usagers ont dépassé le quota de la gratuité d'une tonne annuelle. Ainsi, un montant de 59'575.- de taxe proportionnelle a été refacturé.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

5.3 Flux des déchets urbains – Déchetteries fixes



Matières	Filière de revalorisation	Quantité [to/an]	Frais			
			Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]
Encombrants	UTO revalorisation énergétique	1'788	11'158.-	533'948.-	545'106.-	305.-
Déchets verts	GazEl revalorisation en biogaz, engrais	702	7'326.-	60'011.-	67'337.-	96.-
Papiers et cartons	Retripa revalorisation matière	80	7'135.-	- 801.-	6'334.-	80.-
Inertes	Paujes mise en décharge	76	988.-	6'285.-	7'273.-	96.-
Métaux ferreux	Divers revalorisation matière	18	1'890.-	773.-	2'663.-	148.-
		2'664	28'497.-	600'216.-	628'713.-	

5.3 Flux des déchets – Déchetteries mobiles Service sur appel

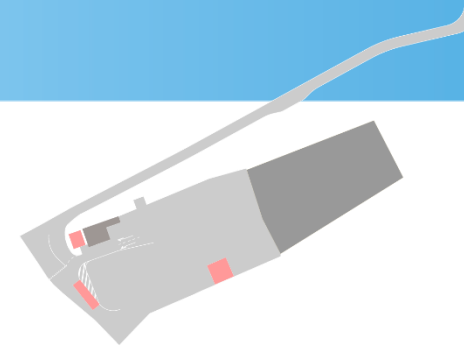
Plus de 250 ménages se sont adressés au service bihebdomadaire de collecte à domicile pour les objets volumineux.

Matière	Filière de revalorisation	Frais		
		Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]
Encombrants	UTO : revalorisation énergétique	142'253.-	21'960.-	164'213.-
		142'253.-	21'960.-	164'213.-

Document de travail à l'usage
du Conseil général

5.3 Flux des déchets urbains – Déchetteries fixes

Centre de compostage de PraBardy



Près de 1'500 usagers livrent directement des déchets verts au centre de compostage de PraBardy.

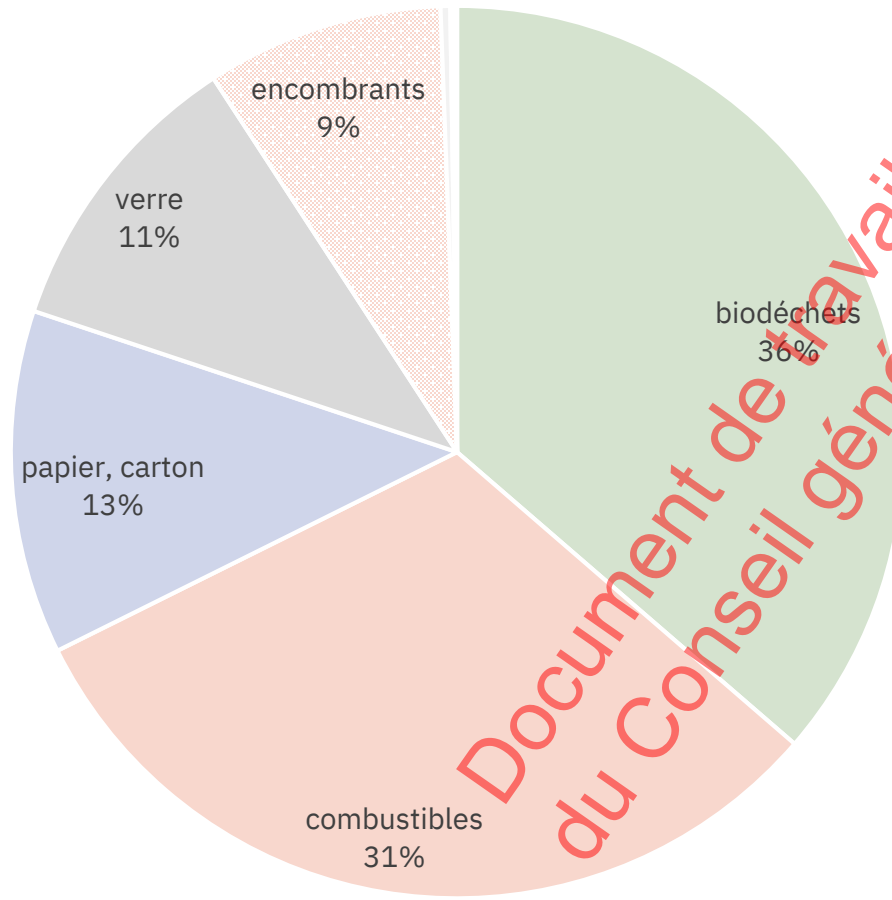
Ces apports représentent plus de 19% de l'ensemble des déchets urbains traités.

Ils sont triés, broyés, et mélangés pour préparer le premix en vue de leur méthanisation auprès de GazEl.

Matière	Filière de revalorisation	Quantité [to/an]	Frais			
			Transport [CHF/an]	Traitement [CHF/an]	Somme [CHF/an]	Coûts [CHF/to]
Déchets verts	GazEl : revalorisation en biogaz, engrais	4'155		332'400.-	332'400.-	80.-
		4'155		332'400.-	332'400.-	

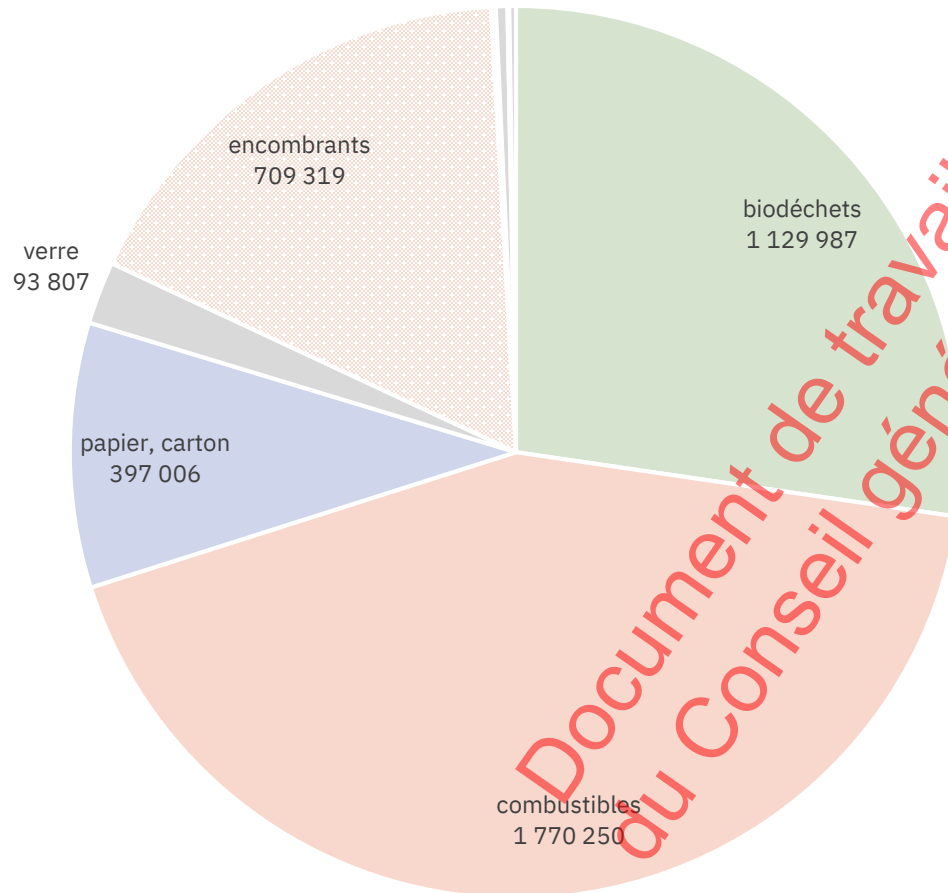
Document de travail à l'usage
du Conseil général

5.4 Flux des déchets urbains Bilan massique



Matières	Quantité	Fraction
	[to/an]	[%]
Biodéchets	7'866	36.4%
Ordures ménagères	6'777	31.3%
Papier, carton	2'697	12.5%
Verre	2'313	10.7%
Encombrants	1'861	8.6%
Inertes	76	0.3%
Métaux	32	0.1%
Huiles	20	0.1%
PET		0%
Textiles		0%
Somme	21'642	100%

5.5 Flux des déchets urbains Répartition des coûts par type de déchets



Matières	Coûts		
	[CHF/an]		[CHF/to]
Biodéchets	1'129'987.-	27%	144.-
Ordures ménagères	1'770'250.-	43%	261.-
Papier, carton	397'006.-	10%	147.-
Verre	93'807.-	2.1%	41.-
Encombrants	709'319.-	17%	381.-
Inertes	7'273.-	0.2	96.-
Métaux	12'661.-	0.3	396.-
Huiles	17'289.-	0.4	0.-
PET			0.-
Textiles			0.-
Somme	4'137'592.-		

6. Financement du compte déchets

Aspects législatifs

Principe de taxation (Article 19. al. 2 du RCGD)

Les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'élimination et de traitement des déchets urbains, de ceux des services de collecte et de transport des déchets ainsi que des autres frais communaux dus à la gestion des déchets sont autofinancés par le biais de taxes perçues annuellement par la Commune et mises à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets.

Critères de taxation (Article 20 du RCGD)

- La taxe de base correspond aux coûts de mise à disposition des infrastructures ;
- la taxe proportionnelle à la quantité de déchets couvre les coûts d'exploitation ;
- des taxes spéciales peuvent être appliquées.

Document de travail à usage
du Conseil général

6. Financement du compte déchets

Aspects législatifs

Taxe de base (Article 21 du RCGD)

La taxe de base est calculée sur le volume SIA selon la norme 116, de tous les bâtiments. Elle est due par le propriétaire qui peut la répercuter sur le locataire dans la mesure où le contrat de bail le prévoit.

Taxe proportionnelle (Article 22 du RCGD)

Les détenteurs d'ordures ménagères doivent acquérir les sacs spécifiques soumis au paiement d'une taxe anticipée.

Les entreprises et les collectivités publiques qui bénéficient d'une collecte spécifique en conteneurs pesés peuvent recourir à des sacs non taxés pour rassembler les ordures ménagères. Dans ce cas, la taxe proportionnelle est fixée selon le poids des ordures ménagères.

Taxes spéciales (Article 23 du RCGD)

La Commune peut prélever d'autres taxes pour des prestations particulières liées à l'élimination des déchets. Elle peut prélever notamment une taxe spécifique pour la manutention et le vidage de conteneurs ainsi que pour l'élimination de certains déchets valorisables.

6. Financement du compte déchets Produits et charges 2021

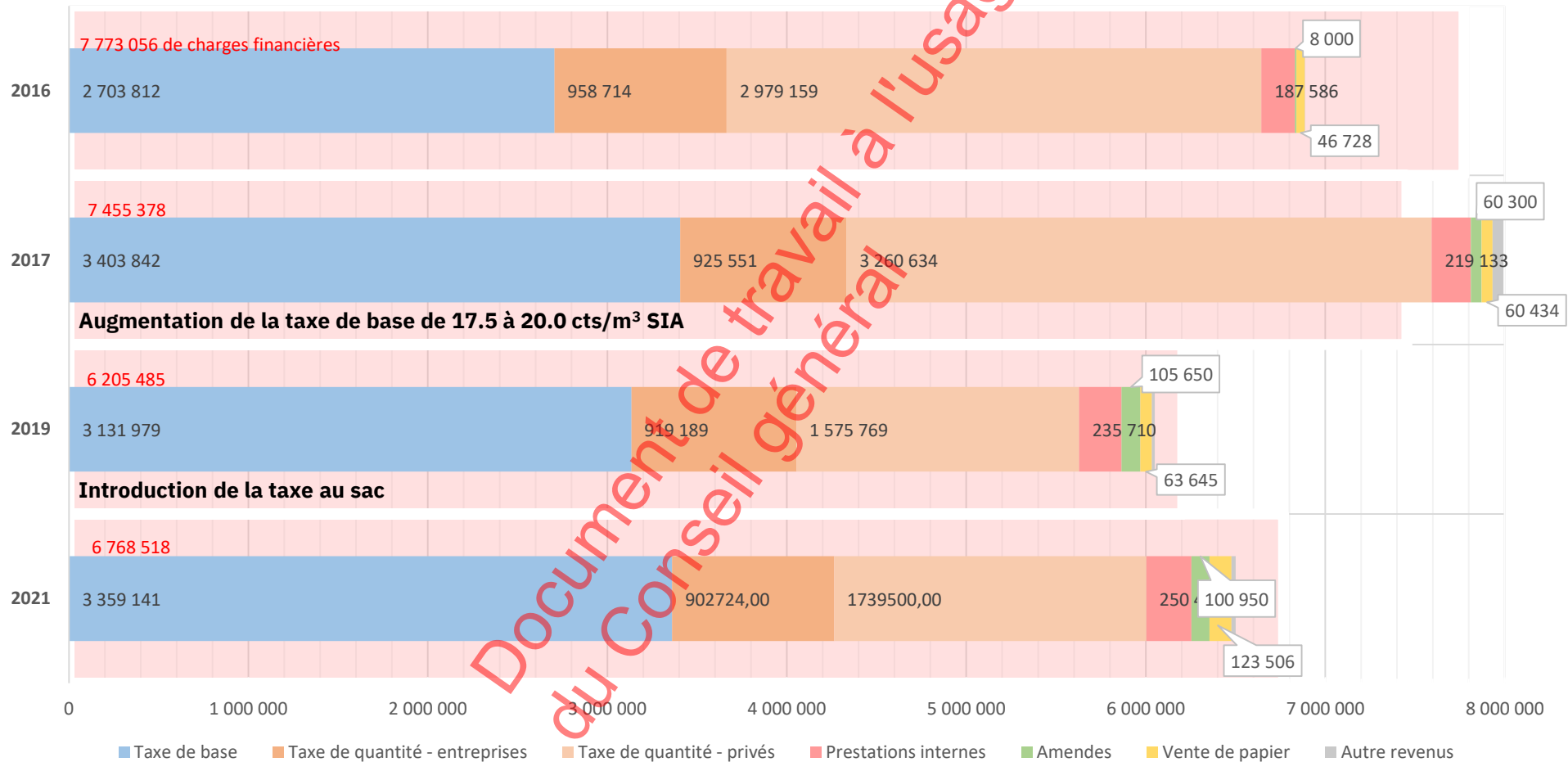
Charges

Libellé	Montant [CHF]	Couvert par taxe	
		base	proporti.
Traitement des déchets urbains	2'340'895		2'340'895
Traitement (vente papiers)	-123'506	Σ 4'137'592	-123'506
Transport déchets (60% base, 40% prop.)	1'920'203	1'152'122	768'081
Traitement (hors commune PraBardy)	197'238		197'238
Matériel d'exploitation	171'919	171'919	
Personnel d'exploitation	833'074	833'074	
Personnel administratif	290'618	290'618	
Mobilier urbains, véhicules, entretiens	305'156	305'156	
Prestations de services tiers	683'282	683'282	
Mesures sociales	47'317	47'317	
Impôts, taxes, assurances, pertes	44'451	44'451	
Etudes	37'047	37'047	
Matériel bureau, publications	20'824	20'824	
sous-total	6'768'518	3'585'810	3'182'708
Total			6'768'518

Produits

Libellé	Montant	
	[CHF]	[CHF]
Taxe proportionnelle (ARVR)	1'739'500	
Vente de papiers	123'506	2'803'804
Taxe proportionnelle (Entreprises)	680'391	
Taxe proporti. (hors commune PraBardy)	260'407	
Taxe de base	3'571'496	3'571'496
Amendes	100'950	123'264
Emoluments, remboursements, jetons	22'314	
sous-total	6'498'250	6'498'564
Prélevement sur financements spéciaux	269'954	269'954
Total	6'768'518	6'768'518

6. Financement du compte déchets Évolution du compte autofinancé "déchets"



7. Garantir l'autofinancement Source du manque de financement

Le prix actuel du sac taxé, dans les plus bas de Suisse, ne permet pas d'autofinancer l'élimination et la collecte des déchets urbains.

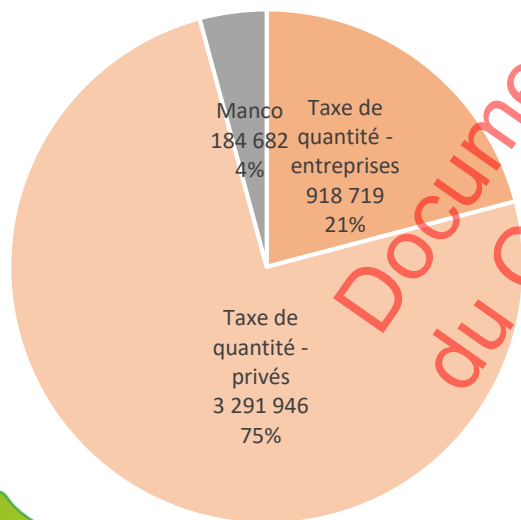
Avant 2018

Les charges variables (collecte et élimination) des principales fractions étaient couvertes par les taxes proportionnelles.

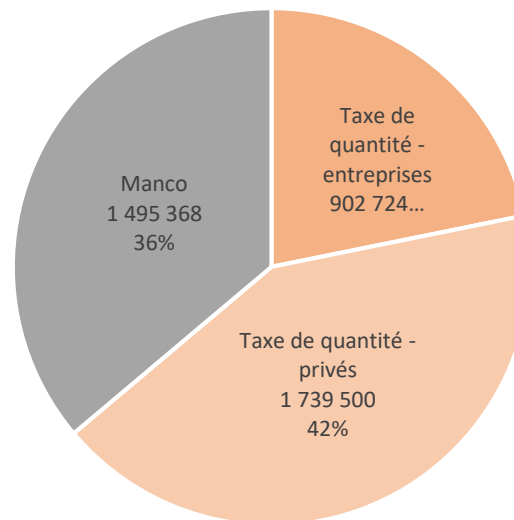
Taxe au sac

En 2021, seul 61% des frais de collecte et d'élimination ont été couverts par les revenus des taxes proportionnelles

Collecte et élimination (2015-2017)
4'395'347 CHF



Collecte et élimination (2021)
4'137'592 CHF



7. Garantir l'autofinancement

Réduire les coûts

Diminuer les frais de collecte

Les contrats pour le ramassage des déchets urbains font l'objet d'appel d'offres et sont soumis aux marchés publics garantissant ainsi le juste prix.

A ce jour nos transporteurs travaillent en flux tendu et l'organisation des tournées fait l'objet d'une optimisation annuelle.

Il n'est pas réaliste de diminuer la cadence des tournées de collecte.

Frais d'élimination

Les tarifs pour l'élimination, le traitement et la revalorisation des principales fractions de déchets sont imposés par nos partenaires. Nous n'avons que peu d'influence sur ces derniers.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

7. Garantir l'autofinancement

Réduire les coûts

Diminuer les frais fixes

La marge de manœuvre pour diminuer les frais fixes sans péjorer la qualité des infrastructures à disposition est faible.

La salubrité des zones de collecte passe par un entretien régulier du mobilier de collecte afin d'offrir aux usagers des infrastructures fonctionnelles et sécuritaires.

L'introduction de la taxe au sac a profondément modifié les quantités de déchets.

A ce jour nous constatons un manque d'infrastructures principalement pour les papiers-cartons, les biodéchets, et les Écopoints. Ces infrastructures seront complétées ce prochain quinquennat.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

7. Garantir l'autofinancement Augmenter les revenus

L'article 23 du RCGD permet de prélever une taxe spécifique pour la manutention et le vidage de conteneurs ainsi que pour l'élimination de certains déchets valorisables.

Les biodéchets représentent le deuxième poste de dépense en terme de collecte et d'élimination après les incinérables.

Ce service de proximité, spécifique à la Ville de Sion, est fortement apprécié et permet de rationaliser le déplacement des usagers en déchetteries.

L'introduction d'une nouvelle taxe spécifique aux biodéchets permettra de garantir l'autofinancement du compte déchets.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

7. Garantir l'autofinancement Augmenter les revenus

Le conseil municipal a validé la mise en place d'une vignette annuelle à apposer sur les conteneurs à déchets verts afin de financer partiellement les frais de collecte porte-à-porte.

Près de 1'200 conteneurs sont collectés chaque semaine. On estime à 2'200 le nombre de conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire.

Plus de 2'530 to de déchets verts sont collectées annuellement en porte-à-porte par le biais de conteneurs à roulettes induisant près de 385'000 CHF de frais de collecte et 205'000 CHF de frais de traitement.

Sur le principe, la reprise des déchets verts des particuliers reste gratuite jusqu'à concurrence d'une tonne par an. Cette taxe permettra de financer ~50% des frais de collecte.

Conteneur	Quantité	Tarif	
		[CHF/conteneur]	[CHF/an]
[l]	[-]		
140	2'050	75.-	153'750.-
770	150	300.-	45'000.-
TOTAL	2200		198'750.-

8. Effets collatéraux de la taxe au sac, la problématique des plastiques

Bien que la quantité des déchets valorisables a fortement augmenté, la qualité intrinsèque des fractions collectées a diminué. Nous rencontrons des difficultés avec les plastiques et retrouvons beaucoup de bouteilles en PET, de plastiques et corps creux en PE-HD dans les autres fractions de déchets.

Bouteilles en PET

A ce jour en Suisse, seule la collecte des bouteilles en PET présente un avantage économique et écologique satisfaisant, cependant l'association PET recycling ne préconise pas la collecte du PET en zone non surveillée.

Corps creux, bouteilles en PE-HD

L'avantage écologique d'une valorisation matière du PE-HD est trois fois moindre que pour le PET.

Tenant compte de l'éloignement géographique des usines de revalorisation des plastiques, du probable export à l'étranger de ces plastiques, la revalorisation thermique et énergétique à l'UTO demeure la solution la plus économique et écologique.

8. Effets collatéraux de la taxe au sac, la problématique des plastiques

La problématique est particulièrement importante avec les déchets verts. La séparation des plastiques est techniquement difficile et empêche la revalorisation en biogaz ou en compost.



9. GastroVert Private

En accord avec les communes associées, l'UTO propose de compléter l'offre de collecte sélective avec une collecte dédiée aux déchets alimentaires.

Le service GastroVert Private se définit par :

- des points de collectes répartis sur le territoire communal afin d'être au plus près des usagers ;
- le remplacement des bacs pleins par des bacs vides et propres ;
- une distribution de sacs biodégradables sur les points de collecte pour éviter le plastique ;
- une carte d'accès permettant un contrôle du remplissage des bacs et un suivi de la matière collectée ;
- un système de contrôle à distance pour planifier l'évacuation des bacs pleins, analyser l'utilisation du système et adapter l'infrastructure, fournir des informations aux usagers du système (transporteurs, communes et citoyens).

Document de travail à l'usage
du Conseil Général

9. GastroVert Private

Pour la Ville de Sion, l'UTO a estimé que 60 points de collectes TWIN's seront nécessaires.

Investissements

Taxe unique d'initialisation du service	2'000.-
Fourniture de 60 abris en béton	72'000.-
Transport et installation des abris	15'000.-
Participation de l'UTO	-60'000.-
TOTAL	29'000.-

Fonctionnement

Collecte et traitement	160'000.-
Location annuelle des TWIN's	28'000.-
TOTAL	188'000.-

Estimation des quantités collectées [to]	456.-
Coûts de fonctionnement [CHF/to]	412.-



9. GastroVert Private

Le système GastroVert représentera un surcoût d'exploitation de 169.- CHF/to (412-243 CHF/to) soit près de 80'000 CHF par an.

Point positif, la qualité des biodéchets devrait fortement augmenter.

Se surcoût devra être financé par un accès annuel au tarif de 25.- CHF/an.

Nous estimons que 4'000 ménages adhéreront au système pour un revenu d'environ 100'000 CHF.

Document de travail à l'usage
du Conseil général

9. GastroVert Private Situation des installations

Dans un premier temps les TWIN's de GastroVert Private seront déployés sur l'ensemble des Ecopoints (23 pièces) et, sur une quinzaine de sites propres.

Dans un deuxième temps, les installations complémentaires seront déployées en fonction du retour d'expérience des usagers et régies de la Ville.

10. Carte citoyenne

Afin de donner accès aux déchetteries de l'UTO et d'EcoBois, plus de 16'500 cartes d'accès aux déchetteries sont actuellement en circulation. Chaque semaine 50 mutations (arrivées, départs, pertes de carte,...) sont effectuées.

Les systèmes de gestion étant différents, la compilation des 30'000 apports des ménages aux déchetteries doit être effectuée manuellement chaque année.

Indépendamment du système GastroVert Private, il devient nécessaire d'introduire une carte à puce de type RFID.

L'introduction d'une carte à puce permettra, d'optimiser et rationaliser la collecte des apports aux déchetteries. Elle sera également déployée sur le centre de compostage de PraBardy dont actuellement aucun suivi individuel n'est possible.

Investissements

Carte à puce RFID (7.- CHF/carte)	115'500.-
<u>Refacturation aux entreprises et pertes (25.- CHF/carte)</u>	<u>-10'000.-</u>
TOTAL	105'500.-

Merci pour votre attention

Raphaël Berthod
Inspecteur de l'assainissement urbain
Ville de Sion
r.berthod@sion.ch

Document de travail à l'usage
du Conseil général